

ABVGN
c/o Marie Eve Bifrare
Route du Vernex 11
1694 Orsonnens

Ursy, le 22 avril 2025

Rapport détaillé sur les comptes annuels 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons procédé, en date du 17 avril 2025, au contrôle externe de la comptabilité et des comptes annuels de l'exercice 2024. A la suite de nos travaux, nous vous communiquons, ci-après, les constatations faites lors de notre révision et un résumé de nos travaux.

Nous tenons au préalable à remercier Mme Marie-Eve Bifrare pour son engagement et sa précision.

Nous avons vérifié les rubriques du bilan au 31 décembre 2024 en effectuant les contrôles suivants :

- l'existence et l'évaluation des actifs
 - liquidités : justifié par une attestation bancaire
 - créances : justifiés par une attestation bancaire, extrait du compte courant de l'Entreprise Endiguement de la Glâne (concordance), décompte TVA du 4^e trimestre et tableau de répartition
 - placements financiers à court terme : justifiée par une attestation fiscale globale
 - transitoires : justifiées par des listes, vérifié par sondage, comparaison avec année précédente et budget
 - patrimoine administratif : contrôle des amortissements planifiés, report au bilan des investissements, concordance avec tableau des amortissements

Les investissements pour des crédits d'études pour des projets importants et longs peuvent s'amortir sur une période de 10 ans. Nous avons pris note de l'information transmise du Service des communes à votre comité.

Cependant, l'investissement « Crédit d'étude » voté en 2023 de CHF 360'000.- n'est pas terminé mais est amorti pour CHF 36'000.- (1/10^e).

- l'existence et l'évaluation des passifs
 - créanciers : justifiés par le tableau de répartition
 - transitoires : justifiées par des listes, vérifié par sondage, comparaison avec année précédente et budget
 - engagements financiers à long terme : justifié par une attestation bancaire
- Vérification des comptes d'investissements, contrôle des virements au bilan, insertion dans le tableau des immobilisations

La remarque faite lors de la révision précédente, relative à la comptabilisation des frais bancaires et intérêts passifs des engagements financiers à long terme par le compte de fonctionnement, a été respectée.

- Contrôle du comptes de fonctionnement
 - contrôle de l'intégralité, des attributions aux comptes adéquats, des pièces justificatives et des visas par sondage.
 - contrôle de l'annualité, produits bruts, spécialité qualitative, quantitative et temporelle par sondage
 - comparaison avec le budget 2024 et explication des écarts importants
 - comparaison avec les comptes de l'année précédente et explications
- Contrôle du tableau de répartition, clé de répartition, données et calculs

Le tableau des flux de trésorerie est présenté et vous démontre les flux de trésorerie et la variation de celle-ci entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Nous avons également vérifié l'annexe aux comptes établie selon les nouvelles dispositions légales cantonales. Les éléments obligatoires sont tous mentionnés.

Nous avons constaté qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité de direction. Il est en cours de documentation.

Nous restons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer et vous remercions de la confiance témoignée.


Christelle Decoppet
Experte réviseure agréée
Réviseure responsable

FIDUCIAIRE BUTTY SA

Sandrine Richoz
Experte réviseure agréée